

Privas, le 14 décembre 2017



SNUipp/FSU

**Syndicat National Unitaire
des Instituteurs
Professeurs des Ecoles
et PEGC**



☎ 04 75 64 32 02
snu07@snuipp.fr
Site: 07.snuipp.fr

U.
F.S.U.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Place André Malraux
BP 627
07000 PRIVAS

Réf: JSIA17097
Objet : Rythme scolaire

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous avons été informés sur la procédure mis en place pour l'étude des modifications des horaires des écoles pour la rentrée 2018. En effet, nous avons eu à connaître qu'un courrier, signé par vous-même, a été transmis aux mairies le 4 décembre 2017. Une nouvelle fois, ce sont les mairies qui ont alerté les écoles !

Une telle procédure, mettant à l'écart les écoles, avait été dénoncée par les délégués des personnels du SNUipp-FSU en CDEN l'an dernier. Elle relève, si ce n'est d'une forme de mépris, à tout le moins d'une déconsidération des personnels de l'Education Nationale.

L'administration avait, à cette époque, assuré qu'il s'agissait d'une erreur imputable à la précipitation. S'agit-il aujourd'hui d'un acte manqué ?

Il faudra l'intervention de notre organisation le lundi 11 décembre vers 12 h pour qu'enfin, les collègues des écoles soient informés sur cette question par un mail leur parvenant dans l'après-midi ! Le contenu de ce courrier laconique (mais injonctif) ne saurait justifier le décalage observé. Nos collègues ne peuvent en déduire qu'une volonté de les traiter en partenaire de seconde zone, quand les maires disposent de toute l'attention.

Sur le contenu, la demande de réunir les conseils d'école avant le 12 janvier met plusieurs équipes en difficulté. En effet, à une période particulièrement chargée, la procédure de convocation d'un conseil d'école pour la semaine de la rentrée de janvier relève d'une opération bien difficile à mener. De toute évidence cette injonction démontre une nouvelle fois l'incompréhension du fonctionnement des écoles mais aussi l'absence de prise en compte de la charge de direction.

Pour rappel, nos collègues directrices et directeurs ne disposent que d'une décharge (très) partielle et ne bénéficient qu'exceptionnellement de moyens humains de secrétariat.

Dans ces conditions, nous vous demandons de prévoir dès à présent une possibilité d'étude ultérieure des demandes dans le cadre d'un CDEN qui pourrait être convoqué en mars - avril.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer nos cordiales salutations.

Elvire BOSC,

Houria DELBOSC,

Les co-secrétaires départementaux
Jimmy SANGOUARD.